

Les migrations de travailleurs dans les départements provençaux sous l'Empire

Les déplacements de la main d'œuvre, soit temporairement soit définitivement, ont toujours préoccupé les administrateurs, soit en raison de leurs répercussions possibles sur les finances locales ou de leur incidence sur le ravitaillement des régions intéressées, soit même sur un plan plus purement politique en raison de leurs éventuelles conséquences sur la propagation de doctrines politiques ou autres. Il est toutefois difficile de préciser laquelle de ces préoccupations l'emportait dans l'esprit de Napoléon quand il fit demander à ses préfets en 1808 « des renseignements sur les ouvriers originaires du département qui s'en vont dans certaines époques de l'année se livrer à divers travaux dans d'autres parties de l'Empire et sur ceux qui viennent périodiquement en chercher dans ces contrées ». (1)

Les réponses recueillies pour les départements de la Corse, des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes, du Var, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône donnent cependant un tableau complet de ces migrations temporaires dans les régions du sud-est méditerranéen et elles fournissent au passage de précieuses indications sur l'état économique, voire même sur les prix du travail à cette époque.

Il convient évidemment de mettre à part la Corse qui avait un régime de travail tout à fait différent des régions continentales. L'insuffisance de la population de l'île et la pauvreté de ses ressources s'ajoutaient en effet pour donner aux mou-

(1) Archives Nationales F 20 434 lettre du préfet des Bouches-du-Rhône le 8 mai 1810.

vements de la population dans les deux départements du Golo, chef-lieu Bastia, et du Liamone, chef-lieu Ajaccio, des caractères originaux et même exceptionnels qui les maintenaient en dehors du circuit général des migrations dans les autres départements.

Les réponses des deux préfets semblent d'ailleurs avoir été concertées, ainsi qu'en témoigne une analogie, évidemment exceptionnelle en pareil cas, entre les deux chiffres qu'ils donnent pour le nombre des travailleurs venus d'Italie qui débarquent en divers ports, et dont environ un cinquième seulement passe dans le département du Liamone. L'essentiel du mouvement de la main-d'œuvre était en effet formé par environ deux mille travailleurs italiens « Parmesans, Génois, Toscans et Lucquois » qui arrivaient chaque année dans l'île vers le mois de Novembre, après avoir procédé aux travaux agricoles dans leurs pays d'origine, et qui y demeuraient jusqu'à la mi-avril. Débarqués à Bastia même ou dans les anses de la côte orientale les plus proches de leur port d'embarquement, Gênes, La Spezia ou Livourne, ils étaient employés essentiellement aux travaux de terrassement et de défrichement, au dragage des fossés, à la reconstruction des murs de pierres sèches retenant les terrasses cultivées aux pentes des vallées ; ils bêchaient les champs, plantaient les nouvelles vignes et, un peu à part, les Parmesans et les Toscans de Pontremoli étaient pour le plus grand nombre, occupés « à scier des bois et à faire du charbon ». Tous étaient groupés « en escouades dites Camerate composées d'un homme qu'ils appellent caporale et de cinq, six jusqu'à neuf autres individus »..... Le caporale, chef d'équipe, passait en leur nom et en leur présence les marchés avec les employeurs, à la tâche ou à la journée, presque toujours verbalement. Leur vie était d'une austérité remarquable. « Tous ces travailleurs vivent de farine de châtaigner réduite en bouillie dure (polenta) qui, après la cuisson nécessaire est coupée par tranches avec un fil. On mange trois fois par jour la polenta toute chaude, rarement on l'accompagne avec du fromage ou de la viande ou du poisson salé. On calcule que chaque Lucquois emploie en polenta pour sa nourriture un kilogramme et demi de farine de châtaignes. Les propriétaires font les avances de ces four-

nitures et à la fin du travail on déduit le montant et le reste est soldé en argent »..... (1)

Ceux qui allaient travailler dans le département du Liamone, peut être parce qu'ils étaient plus éloignés de leur pays, ou parce que la main-d'œuvre était encore plus rare, se trouvaient dans une situation relativement meilleure. Non seulement ils mangeaient souvent des aliments carnés — le préfet observait qu'ils préféraient le porc à la viande — mais ils buvaient un peu de vin « un peu plus depuis deux ou trois ans » et, en dépit de cette existence un peu moins misérable, ils ramenaient encore chez eux plus d'argent, en moyenne deux cents francs chacun alors que les immigrants du Golo ne rapportaient dans leurs villages d'origine que cent vingt cinq francs en moyenne (2). Tous étaient considérés comme des éléments intéressants, utiles, honnêtes et travailleurs..... « la vie dure qu'ils mènent ne peut être qu'utile à ceux des Corses qui, par leur état sont obligés de se livrer aux travaux de l'agriculture ; leurs mœurs sont douces et il est très rare qu'ils aient des querelles avec les habitants ou commettent des délits »..... estimait le préfet de Bastia (3). Son collègue d'Ajaccio ajoutait : « La population gagne encore, en quelque manière, par leur séjour car il est rare qu'il se passe une campagne sans que quelques-uns d'entre eux ne se marient avec des filles corses » (4).

Les hommes qui partaient de Corse, au contraire, appauvrirent le pays pour un long moment car il s'agissait d'une émigration de longue durée, parfois définitive. Dans le Golo..... « Le Corse ne s'expatrie point pour aller travailler dans d'autres pays : c'est pour étudier, pour s'enrôler et entreprendre l'état militaire ou pour faire fortune ailleurs.... Quant aux habitants du Liamone qui quittent leur pays, le nombre se limite aux jeunes gens qui vont étudier ou servir en France ou en Italie ; ceux qui vont en Sardaigne se réduisent à quelques individus coupables qui cherchent à éviter les poursuites de la justice..... » (5)

(1) Archives Nationales F 20 434 lettre du préfet du Golo, 28 août 1808.

(2) Archives Nationales F²⁰ 435 Lettre du préfet du département du Liamone, le 26 septembre 1808.

(3) Archives Nationales F²⁰ 434 Lettre du préfet du Golo, 28 août 1808.

(4) Archives Nationales F²⁰ 435 Lettre du préfet du Liamone, 26 septembre 1808.

(5) Archives Nationales F²⁰ 434 et 435 Ibidem.

Les problèmes d'émigration temporaire se posaient sur le continent dans des conditions tout à fait différentes, mais présentant cependant entre les divers départements des analogies non négligeables qui arrivaient à faire de leur ensemble une sorte d'unité économique à peine touchée, à vrai dire, par les courants extérieurs.

L'essentiel en était évidemment l'intensité des échanges de main-d'œuvre agricole et il convient à ce point de vue de faire une place particulière à la transhumance en raison de son ampleur et de sa régularité. Chaque année, en effet, les troupeaux des Alpes méridionales descendaient passer l'hiver dans les plaines du littoral ou de la basse vallée du Rhône, remontant à la belle saison vers les pâturages de la montagne accompagnés de troupeaux de la plaine. Le préfet des Alpes-Maritimes estimait à 4 ou 500 le nombre des bergers qui s'en allaient ainsi chaque hiver de son département vers les plaines de l'ouest à partir de celles de l'Argens, mais c'étaient de pauvres hères, gagnant au plus par leur expatriation 25 à 30 francs qu'ils ramenaient dans leurs villages (1). Dans les Basses-Alpes, l'arrondissement de Digne envoyait à lui seul : « 285 bergers qui vont faire hiverner les troupeaux dans les pâtures d'Arles... » et il en parlait également de l'arrondissement de Sisteron. Au printemps, c'était un mouvement inverse... « Vers le 25 mai de chaque année il part du terroir de la ville d'Arles et des villages environnants 300.000 bêtes à laine qui entrent dans les Basses-Alpes par les arrondissements de Forcalquier et de Digne en troupeaux de 2000 bêtes, chacun sans compter le nombre d'ânes nécessaires pour le transport des équipages. Cent cinquante mille bêtes d'average sont ensuite répandues dans les pâtures des arrondissements de Digne, de Barcelonnette et de Sisteron ; les autres transmarchent vers les Hautes-Alpes et la Drôme. Il vient à peu près vers la même époque du département du Var cent mille bêtes qu'on est dans l'usage de faire pâturer dans les montagnes de l'arrondissement de Castellane et sur celles de l'arrondissement de Barcelonnette... » Le préfet estimait que ce passage, rapportant au département environ 375.000 francs pour le séjour ou le transit des bêtes jusqu'au mois de novem-

(1) Archives Nationales F²⁰ 434 Lettre du préfet des Alpes-Maritimes, le 12 novembre 1811.

bre, représentait de très loin la ressource la plus importante pour les habitants, mais il ne précisait malheureusement pas ce qui était la part des redevances pour usage des prés, ou celle des dépenses proprement dites pour le personnel de garde (1). La même imprécision se retrouvait dans le rapport du préfet des Bouches-du-Rhône qui signalait simplement la venue en hiver de « huit à neuf cents bergers qui suivent les troupeaux transhumants des montagnes de la haute Provence, du Dauphiné et même du Piémont » sans préciser leur répartition entre les pays d'origine ni le nombre des bergers de son ressort qui regagnaient alors leur foyer. Il est vrai que son collègue du Var ne daignait même pas faire une place aux bergers parmi les 3499 immigrants recensés en 1811 (2).

La migration humaine la plus importante était cependant celle qui, dans tous les départements, amenait les montagnards vers les plaines au moment de la moisson.

Dans les Alpes-Maritimes, il y avait ainsi un mouvement vers le littoral qui durait juste une vingtaine de jours (3).

Dans le Var, des moissonneurs venaient des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône même, suivant des proportions malheureusement non indiquées ou des directions inconnues, comme celles qui limitaient à dix sept cantons le mouvement inverse de cultivateurs et de moissonneurs, au nombre de 1459, vers les deux départements alpins, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône confondant aussi bien les émigrants d'hiver, partis en novembre et revenus en mars, que ceux des mois d'été (4).

Un double mouvement existait également dans le département du Vaucluse. D'un côté il recevait des Hautes et Basses-Alpes et de la Drôme un millier de moissonneurs, parmi lesquels des femmes et des enfants, qui ne restaient en général que dix à douze jours, entre le milieu de juin et le début de juillet, où ils regagnaient leurs montagnes avec un salaire

(1) Archives Nationales F²⁰ 434 Lettres du préfet des Basses-Alpes, 21 mars 1809.

(2) Archives Nationales F²⁰ 434 Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône, le 8 mai 1810 et F²⁰ 435 lettre du préfet du Var, le 12 décembre 1811.

(3) Archives Nationales F²⁰ 434 Lettre du préfet des Alpes-Maritimes, le 12 novembre 1811.

(4) Archives Nationales F²⁰ 435 Lettre du préfet du Var, le 12 décembre 1811. C'étaient les cantons de : Aups, Brignoles, Besse, Beausset, Bormes, Callas, Cotignac, Cuers, Fayluce, Ginasservis, Lorgues, Saint-Maximin, Hyères, Roquebrusanne, Solliès, Toulon, Saint-Tropez.

moyen de trente francs par personne. D'autre part une centaine de femmes et deux cents hommes partaient du canton de Bonlieux dans l'arrondissement d'Apt pour aller faire la moisson dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var d'où ils ramenaient en moyenne 50 francs par personne (1).

Le préfet des Basses-Alpes était moins optimiste sur les gains de ceux de ses administrés qui partaient travailler dans les plaines. Il s'en allait de l'arrondissement de Castellane environ 534 hommes et 267 femmes qui ramenaient en moyenne trente francs après avoir passé le mois de juillet à faire la moisson dans le Var ou les Alpes-Maritimes occidentales. Les 570 journaliers qui descendaient au même moment de l'arrondissement de Digne vers le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône ne rapportaient même que 25 francs comme les gens des environs de Forcalquier (2).

Quant au préfet des Bouches-du-Rhône, s'il se contentait d'évaluer à 6000 pour son département, dont la moitié pour le seul terroir d'Arles, le nombre des moissonneurs qui venaient dans son département et d'estimer leur gain total entre 140 et 150.000 francs, il donnait de nombreux détails sur leurs conditions de travail..... « La transmigration principale a lieu à l'époque des moissons. Les habitants des départements où retardées viennent aider nos agriculteurs..... Ils descendent par troupes des départements des Hautes et Basses-Alpes, de celui du Vaucluse. Ils sont divisés en petites bandes composées de deux hommes et d'une femme..... Ils se répandent dans les diverses communes du département et s'y arrêtent en raison du besoin plus ou moins pressant qu'on peut en avoir mais c'est dans les territoires d'Arles et de Tarascon qu'ils affluent en plus grand nombre. Ils ont attirés dans nos contrées par le prix qu'on leur donne et par le soin qu'on en a. Ils font jusqu'à six repas par jour et se reposent pendant les heures de la plus grande chaleur.

« Ils ont la certitude de trouver du travail dès les premiers moments de leur arrivée à moins que des pluies, des froids tardifs ne retardent les moissons. La maturité des blés étant

(1) Archives Nationales F²⁰ 435 Lettre du préfet du Vaucluse, le 11 septembre 1811.

(2) Archives Nationales F²⁰ 434 Lettre du préfet des Basses-Alpes, le 21 mars 1809.

à peu près instantanée dans tout le département, le nombre des bras n'est jamais à charge à nos agriculteurs pressés de terminer une récolte que les fréquents orages qui ont lieu à la fin de juin peuvent interrompre. Les habitants d'Arles ont d'autant plus d'intérêt à hâter la coupe des blés qu'ils en cultivent une variété..... dont le grain plus lourd se détache de l'épi avec une telle facilité que le moindre vent suffit pour l'en séparer. On prévient ce danger en le moissonnant avant sa parfaite maturité.

« Lorsque la saison retarde l'époque de la récolte, les moissonneurs qui, pour la plupart, arrivent sans autre ressource que leur travail, sont réduits à demander l'hospitalité qu'on ne leur refuse guère, soit que des étrangers qui viennent partager des travaux aussi importants nous intéressent davantage, soit qu'au moment de recueillir on se montre plus généreux, les moissonneurs trouvent partout des asiles et des moyens de subsistance. « La ville d'Arles qui, par l'étendue de son territoire, réclame un plus grand nombre de bras, fait publier chaque année par un messenger dans les départements environnants qu'à un jour déterminé on commencera la moisson et que, si des incidents imprévus venaient à la retarder, les moissonneurs seraient nourris aux dépens du public. C'est à cette sage mesure que les propriétaires d'Arles doivent cette quantité de moissonneurs qui s'y rendent de partout à l'époque fixée..... » (1)

A côté de cette émigration des moissonneurs, les déplacements des travailleurs agricoles en hiver n'avaient qu'une importance relativement faible. Trois cent cinquante habitants des cantons de Cavaillon et de l'Isle-sur-Sorgue se rendaient ainsi dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var au mois de novembre, mais, si les hommes y demeuraient jusqu'à la fin du mois de mars, une partie d'entre eux, dont les quatre vingt femmes, regagnait leur domicile dans le courant de décembre, dès qu'était achevée la récolte des olives. Les cinq cents ouvriers venus des cantons d'Apt et de Gordes qui les rejoignaient dans les plaines demeuraient au contraire tous jusqu'au printemps dans le bas pays, mais ils n'étaient pas avantagés au point de vue du salaire puisqu'ils ne rame-

(1) Archives Nationales F²⁰ 434 Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône, le 8 mai 1810.

naient que soixante francs en moyenne par personne après une absence de cinq mois alors que les hommes revenaient de la cueillette des olives au bout de six semaines avec près de trente francs, mais les femmes avec seulement quinze ou dix huit francs (1). Il est permis de penser que la rétribution des 534 hommes qui s'absentaient chaque année de novembre à avril dans les villages montagnards de l'arrondissement de Castellane était comparable à celle des hommes venus du Vaucluse et travaillant dans les mêmes régions (2).

Pour misérables qu'ils aient été, ils représentaient cependant une relative aristocratie de l'émigration temporaire à côté de tous ceux qui abandonnaient en hiver les villages des régions les plus élevées pour aller chercher dans de menus emplois urbains ou dans une demie mendicité les éléments d'une subsistance loin d'un pays trop pauvre pour leur assurer en hiver le pain quotidien. Dans les Alpes-Maritimes, ces malheureux venaient de quelques communes du Nord Ouest ainsi que du canton de Saint-Etienne-de-Tinée, dans l'arrondissement de Puget-Théniers, de loin le plus pauvre. Cette émigration de cent trente vieillards vers les plaines de France ou du Piémont ne rapportait en moyenne, en fin de compte, que six à sept francs, à peu près un franc par mois d'absence pendant lequel l'homme avait, il est vrai, consommé autre chose que les ressources de la petite maisonnée demeurée au village (3). A côté d'eux, les Bas-Alpins semblaient remarquablement ingénieux et bien organisés. Dans l'arrondissement de Sisteron, les colporteurs, absents de leurs foyers sauf au moment de la récolte et des labours, ramenaient chacun environ soixante francs, comme les gens des environs de Forcalquier, spécialistes du commerce de la droguerie qui entretenait près de cent d'entre eux loin du pays. Les bergers qui descendaient avec les troupeaux et les manœuvres étaient évidemment moins aisés puisque leur présence faisait tomber à trente francs le gain moyen des deux cents émigrants de l'arrondissement de Sisteron. Celui de Digne n'était représenté dans l'émigration hivernale que par 285 bergers rame-

(1) Archives Nationales F²⁰ 435 Lettre du préfet du Vaucluse, le 11 novembre 1811.

(2) Archives Nationales F²⁰ 434 Lettre du préfet des Basses-Alpes, le 21 mars 1809.

(3) Archives Nationales F²⁰ 434 Lettre du préfet des Alpes-Maritimes, le 12 novembre 1811.

nant en moyenne vingt cinq francs chacun, comme les moissonneurs d'Arles qui les relayaient au printemps. L'arrondissement de Barcelonnette voyait au contraire les émigrants lui rapporter en moyenne cinquante francs chacun... « La rudesse du climat, les neiges et les glaces dont son sol est couvert pendant quatre à cinq mois de l'année et pendant lesquels tous les travaux agricoles sont interrompus forcent une partie des habitants d'aller chercher leur subsistance ailleurs. Ils partent en octobre et reviennent dans leurs foyers pour lesquels ils sont très affectionnés, en mars et avril pour travailler à leurs champs et faire la récolte, qui se borne en blé et qui est insuffisante pour pourvoir à leurs besoins annuels. Le nombre des émigrants est, année commune, de 667 dont 444 du sexe masculin et 223 du sexe féminin. Chacun exerce une industrie. Parmi les hommes sont des aiguiseurs, des porteurs de curiosités, de lanternes magiques, des marchands colporteurs. Les femmes jouent de la vieille, les enfants sont décrotteurs, ramoneurs et commissionnaires dans les villes... » (1)

Le préfet des Bouches-du-Rhône signalait de son côté la présence en hiver dans son département de deux cents montagnards... « Une partie de cette colonie se fixe dans nos principales villes. L'autre parcourt les communes rurales. Ils sont presque tous originaire des départements des Basses-Alpes et de la Savoie ; le plus grand nombre vient de la vallée de Barcelonnette ; ils exercent les professions de ramoneurs, de décrotteurs ; quelques-uns colportent de la petite quincaillerie, des aiguilles et des petites figures en bois. Plusieurs viennent aider nos charcutiers pour la préparation des viandes salées et partent à la fin d'avril ou dans les premiers jours de mai lorsque la fonte des neiges leur permet de cultiver leurs terres. Ils peuvent emporter du département une somme de trente mille francs... » Ils ne représentaient, à vrai dire qu'une petite partie de la population mobile du département, surtout en ces années où la diminution de la vie économique par suite des guerres et du blocus ne laissait subsister qu'une activité bien réduite. Même les rares progrès réalisés avaient parfois contribué à réduire le nombre des travailleurs

(1) Archives Nationales F³⁰ 434 Lettre du préfet des Basses-Alpes, le 21 mars 1809.

étrangers au département qui y trouvaient des moyens d'existence..... « Avant que l'éducation des vers-à-soie eut fait les progrès qu'elle doit à la nouvelle méthode de l'abbé Sauvage et de l'abbé Reyre, un certain nombre de familles du Comtat Venaissin et de Cavaillon venaient soigner les vers-à-soie qu'on élevait dans le département et s'y établissaient depuis la fin d'avril jusqu'à la récolte des cocons, mais, nos agriculteurs étant aujourd'hui plus instruits, ils se passent de ces secours étrangers... » (1) Peut-être une partie de cette main-d'œuvre avait-elle été remplacée par les travailleurs attirés en temps normal par le commerce de Marseille, encouragés par « le haut prix du travail, par la facilité de s'en procurer, par le peu de peine et de frais que coûte un apprentissage pour des travaux qui exigent en général plus de force que d'adresse et dans lesquels on acquiert une prompte expérience..... » Découragés par un chômage persistant et de plus en plus grave, ceux de ces ouvriers qui étaient originaires des Bouches-du-Rhône assurés de pouvoir revenir plus vite en cas de reprise des affaires avaient, peut être, encore moins longtemps attendu que ceux de leurs camarades venus de régions plus éloignées astreints à un plus long voyage pour regagner leur point de départ ou revenir éventuellement à Marseille. Le préfet signalait également parmi les éléments mobiles de la population environ : « quatre mille marins calfats, charpentiers et attachés au service de la marine qui se déplacent en raison des besoins du commerce et de l'état »..... mais sans préciser la proportion d'éléments originaires de son propre département, ni sans distinguer entre les civils et les militaires, différence à vrai dire peut sensible en temps de guerre avec le système des classes instauré par Colbert dans les régions littorales et toujours en vigueur (2).

Une preuve supplémentaire de la stagnation économique de Marseille peut être trouvée dans le fait que le préfet des Bouches-du-Rhône était le seul à ne pas signaler expressément le passage ou la venue de travailleurs temporaires venant des régions situées en dehors de la région méditerranéenne. L'importance de ces groupes était toutefois des plus

(1) Archives Nationales F²⁰ 434 Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône, le 8 mai 1810.

(2) Archives Nationales F 434 Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône, 8 mai 1810.

réduite. Le préfet des Alpes-Maritimes se bornait à signaler que « quelques habitants des ci-devant Piémont et Ligurie auxquels s'ajoutaient des ouvriers maçons et scieurs de long venant, les premiers de la Suisse italienne, les autres du « ci-devant comté de Trente » et quelques chaudronniers, faiseurs et raccommodeurs de tamis, venus des Pouilles ou de la Calabre qui ne faisaient que traverser le pays le long de la route littorale, la seule praticable en toute saison (1). On retrouvait en effet dans le Var les mêmes chaudronniers, maçons plâtriers et scieurs de long originaires de « Suisse, Italie, Piémont, Gênes », mais ils étaient confondus dans l'ensemble, à vrai dire réduit, des 3499 immigrants qui se répartissaient dans tous les cantons, à côté des ouvriers agricoles et des travailleurs de même métier venus d'autres régions, cette fois au contraire occidentales, du Vaucluse, mais aussi de la Lozère et de la Haute-Loire (2). La pauvreté des Basses-Alpes y supprimait tout emploi de travailleurs venus d'autres contrées, mais on voyait passer dans le Vaucluse chaque année trois cent ramoneurs venus du département du Mont-Blanc, les petits « savoyards » traditionnels qui repartaient chacun, à en croire le préfet du département de séjour, avec en moyenne trente quatre francs après être restés de novembre à mars dans les plaines du Comtat. A côté d'eux, les quarante aiguiseurs des Hautes-Alpes qui ramenaient cent cinquante francs pour un séjour à peine plus long, jusqu'en avril, faisaient presque figure de riches et les gens du Massif Central de ploutocrates : les soixante chaudronniers et fondeurs d'étain du Cantal rapportaient en effet deux cent quarante francs chacun pour un séjour identique et les cinquante scieurs de long de la Haute-Loire, frères de ceux qui travaillaient, eux aussi, d'octobre à juin dans les forêts depuis le Taunus jusqu'à la Catalogne, regagnaient leur village avec trois cents francs, pour un travail il est vrai exténuant et poursuivi loin des agglomérations dans des conditions particulièrement rudes, puisque le sciage se faisait sur les chantiers forestiers (3).

Il y avait certes d'autres travailleurs qui se déplaçaient

(1) Archives Nationales F 434 Lettre du préfet des Alpes-Maritimes, 12 février 1811.

(2) Archives Nationales F⁸⁰ 435 Lettre du préfet du Var, le 12 décembre 1811.

(3) Archives Nationales F⁸⁰ 435 Lettre du préfet du Vaucluse, le 11 septembre 1811.

régulièrement : le fait même que n'aient été nulle part signalés les voituriers ou les mariniers, pourtant nombreux sur le Rhône, suffirait à prouver qu'ils n'étaient pas considérés comme des émigrants saisonniers, mais, en fait, leur nombre n'atteignait quelque importance que dans la vallée du fleuve. Le préfet de Marseille avait également jugé inutile de détailler « la classe des ouvriers qui s'occupent des arts mécaniques » composée « comme dans toute la France d'étrangers qui voyagent pour apprendre leur métier » (1). Son collègue de Draguignan omettait pareillement de signaler le passage des compagnons du Tour de France dont deux sociétés — les enfants de maître Jacques et les enfants du Père Soubise — se rendaient régulièrement en pèlerinage à la Sainte-Baume (2). Les représentants du Devoir de Liberté, ou enfants de Salomon, étaient eux aussi représentés dans la région puisque quelques mois plus tôt, s'était terminé entre deux devoirs rivaux de serruriers un concours pour le monopole d'exercice dans la ville de Marseille, réalisé par deux champions enfermés plusieurs mois seuls avec leurs outils et du métal sous le contrôle de délégués du groupe adverse (3). On peut seulement présumer qu'ils étaient peu nombreux et surtout qu'ils étaient très mal connus et avaient dû opposer aux demandes de renseignements sur leur nombre ou sur leur salaire leur discrétion habituelle. Le préfet du Vaucluse seul donnait quelques indications sur eux, en bas de chacun des deux tableaux consacrés aux émigrants et immigrants de son département. Il disait sur le premier : « Nous n'avons point compris au présent tableau les garçons menuisiers, tailleurs, forgerons etc., vulgairement appelés du devoir et qui vont faire ce qu'ils appellent leur tour de France. Le nombre en est très petit. Le porter annuellement à vingt serait beaucoup. Ils n'ont point d'époque fixe pour leur départ ni leur retour ; les circonstances où ils se trouvent en décident. Leur travail suffit à leur entretien mais ils ne rapportent rien..... » et il écrivait après avoir recensé les immigrants : « Nous n'avons point compris sur le présent tableau les garçons menuisiers char-

(1) Archives Nationales F²⁰ 434 Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône, le 8 mai 1810.

(2) A Moles, *Histoire de la Charpente*, p. 121.

(3) Compagnonnage, Janvier 1952 p. 15.

pentiers, forgerons, et vulgairement appelés garçons du devoir et qui font leur Tour de France. Leur arrivée ni leur départ n'ont point d'époque fixe et leur séjour n'a rien de déterminé ; le tout dépend des circonstances du plus ou moins de travail, de l'arrivée de nouveaux venus auxquels les anciens sont obligés de céder la place. On peut évaluer le nombre des individus qui passent annuellement dans le département du Vaucluse à cent ou cent cinquante. Ils viennent des diverses parties de l'Empire. Leur travail fournit à leur entretien ; ils ne font aucune économie.... » Le vague même de la liste des métiers suffirait à mettre en garde, au moins autant qu'une appréciation d'effectif variant de cinquante pour cent, sur la valeur des informations du préfet (1). Il serait tout aussi difficile de savoir exactement dans quelle mesure il disait vrai en évaluant le salaire car le costume de voyage des compagnons suffisait à lui seul à témoigner de leur aisance financière comparée à celle des moissonneurs qui, eux, ramenaient de l'argent dans leur pays, et dont le train de vie, si l'on peut employer ce terme en parlant d'aussi médiocres conditions d'existence, était bien inférieur à celui des membres de ces associations puissantes. Il est d'ailleurs tout aussi difficile de savoir quelle valeur accorder aux estimations données pour les salaires d'autres travailleurs, les préfets des départements où ils exerçaient une activité temporaire ayant souvent indiqué une somme forfaitaire correspondant aux gains totaux, y compris les avances ou les avantages en nature, alors que ceux des lieux d'origine ne comptaient, avec une certaine imprécision, que les sommes d'argent liquide mises en circulation à leur retour par ces émigrants temporaires.

Le tableau d'ensemble des mouvements de travailleurs dans les départements provençaux sous l'Empire confirme essentiellement les faits bien connus pour les périodes antérieures, aussi bien l'existence d'une double migration, d'hiver et d'été, cette dernière déplaçant des effectifs plus importants, que l'absence de qualification professionnelle de la plupart des émigrants montagnards (2). Même l'exception des colporteurs droguistes de la région de Forcalquier, limitée à

(1) Archives Nationales F 435 Lettres du préfet du Vaucluse, le 11 septembre 1811.

(2) R. Blanchard. *Les Alpes Occidentales*. Tome IV. *Les Préalpes françaises du Sud*, p. 456 seq.

quelques villages, n'avait rien de neuf et elle n'avait pour ainsi dire pas suscité d'imitateurs en dehors d'activités qu'on hésite à classer dans le commerce ou dans des formes à peine déguisées de mendicité, de la vente d'objets de bois au ramonage ou au jeu de la vielle. Le seul fait véritablement nouveau, traduisant sur le plan humain le marasme économique, était apporté par le préfet des Bouches-du-Rhône signalant la tendance de la main-d'œuvre non qualifiée à quitter Marseille où elle affluait d'ordinaire. Il n'est pas non plus sans intérêt d'observer que les éléments proprement méridionaux paraissaient s'éloigner assez peu de leur pays d'origine, en dehors de ces droguistes qui allaient en Languedoc. La région voyait venir, ou simplement passer, au contraire, de petits groupes de gens des Alpes du Nord, de la Savoie au Trentin, des originaires de toutes les régions de l'Italie péninsulaire, des Toscans aux Calabrais et des scieurs de long comme des chaudronniers du Massif Central, mais, semble-t-il, le plus souvent en petit nombre. Si les produits des régions méditerranéennes montaient toujours vers le Nord en quantités appréciables malgré la crise, les hommes de ces contrées hésitaient, en quelque sorte à s'expatrier véritablement et limitaient leurs déplacements beaucoup plus étroitement que ne le faisaient alors les Auvergnats ou les Pyrénéens, en fait à l'intérieur de leur province. Esprit casanier ou bien manque d'initiative, peut-être absence de « pression démographique » incitant aux grands déplacements, voire maintien de traditions, correspondant encore au début du XIX^e siècle à des frontières médiévales (1). On ne saurait le dire actuellement, mais il est certain qu'on se trouvait en face de comportements qui paraissent parfois d'une explication difficile, tout comme surprend le fait que cette administration préfectorale, qui faisait, dit-on, l'admiration de l'Europe, ait, dans quelques départements, espacé du mois d'août 1808 au mois de décembre 1811 la réponse à une circulaire impériale demandant des renseignements.

Jean VIDALENC.

(1) La population des départements envisagés dans cette étude devait en effet considérablement augmenter dans les vingt années qui suivirent la fin de l'empire, de 1816 à 1836, de 174.000 à 207.000 pour la Corse, de 146.000 à 159.000 pour les Basses-Alpes, de 205.000 à 246.000 pour le Vaucluse, de 283.000 à 323.000 dans le Var et de 293.000 à 362.000 dans les Bouches-du-Rhône. Cet accroissement de la population suffirait à expliquer le début des migrations à grande distance, entre autres celles des « Barcelonnètes » au Mexique.